

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Une première au Sénégal : Des inspecteurs en pharmacie prêtent serment au tribunal de Dakar

- Santé -
Date de mise en ligne : jeudi 7 octobre 2010

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Une première dans les annales de l'exercice de la pharmacie au Sénégal. Quatre inspecteurs pharmaciens ont prêté serment, hier, devant le juge au niveau du Palais de justice de Dakar. Après leur prestation, ces pharmaciens aux allures de policiers, désormais assermentés, peuvent saisir directement le procureur de la République.

source : www.walf.sn - 6 octobre 2010

Nous rendons grâce à Dieu et remercions les autorités qui nous ont donné l'opportunité de faire cette formation, lance le docteur Youssou Ndao, de l'inspection de la pharmacie, à sa sortie d'audience. Il avait à ses côtés le Dr Madické Diagne, chef de la division du contrôle des médicaments, le Dr Abibatou Wade et le Dr Jeanne Marie Rose Guèye. Ils sont les quatre inspecteurs en pharmacie à avoir prêté serment pour la première fois au Sénégal devant le juge. Actuellement, ils sont au nombre de six dans le pays, dont deux actuellement en fonction au niveau de la direction de la Pharmacie et des laboratoires.

Le métier de pharmacien inspecteur concerne donc tous les maillons de la chaîne du médicament. Il est appelé à veiller à l'échelle nationale à la sécurité sanitaire tout le long de la chaîne du médicament. Fonctionnaire de son état, les agents de santé publique participent à la conception de la politique de santé et ils sont chargés, sous l'autorité du ministre de la Santé, de la mise en œuvre, de l'exécution et du contrôle de cette politique dans le domaine de leur compétence. Ils contrôlent l'application des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale.

Dans le cadre de leurs attributions, ils peuvent être chargés d'études et de missions spéciales. Ils peuvent être associés à l'enseignement, à la formation et à la recherche dans le domaine de la santé publique. Dans l'exercice de leur mission, ils veillent au respect du secret professionnel et aux règles professionnelles. C'est pourquoi, les inspecteurs de la pharmacie sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues par l'article 378 du Code pénal. Ils prêtent serment devant le tribunal civil de leur résidence.

Le travail d'inspecteur en pharmacie se limitait jusque-là à faire des constatations, mais il ne pouvait pas saisir directement le procureur de la République. Aujourd'hui, c'est fait. Les inspecteurs pharmaciens n'auront plus besoin de passer par des voies détournées. Dans tous les cas où les inspecteurs de la pharmacie relèveront un fait susceptible d'impliquer des poursuites pénales, ils transmettront le dossier au procureur de la République compétent. Un avis de cette transmission est adressé au président du Conseil de l'ordre intéressé.

Directeur de la Pharmacie et des laboratoires, le Pr Pape Mamadou Diop, présent à la cérémonie de prestation de serment, dira que *c'est un acquis important qui va nous pousser à aller un peu plus loin : Celle de la formation d'un véritable corps d'inspecteurs en pharmacie, créant ainsi une certaine vocation chez les jeunes pharmaciens*. Du moment que le travail se fait désormais à Dakar, la direction de la Pharmacie et des laboratoires pense avoir une certaine masse critique avec un nombre important d'inspecteurs en pharmacie.

L'objectif de ladite direction est d'avoir au moins un inspecteur régional pour chacune des 14 régions du Sénégal et une dizaine pour la direction centrale. Les espoirs se focalisent sur la contribution de l'Uemoa qui a promis un certain nombre de bourses de formation à raison de deux bourses par Etat sur les huit qui compte la zone économique.

Au niveau de l'Ucad, il a été créé l'Institut des sciences du médicament (Ism). Avec un décret signé, cet institut disposera en son sein d'un centre de formation des inspecteurs en pharmacie avec une trentaine d'agents en formation. *Mais il ne sert à rien de former des inspecteurs en pharmacie pour les perdre ensuite dans la nature. On espère qu'ils resteront dans le circuit de l'Etat*, souhaite Pr Pape Mamadou Diop.

I. NIANG